

AAG

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros
Siège social : 6 bis rue des Deux Frères – VILLEURBANNE 69100
822 210 001 RCS LYON

COMPTES ANNUELS

- BILAN & ANNEXE -

AU 31 DÉCEMBRE 2024

galland aurelie
galland aurelie (17 dec. 2025 17:07:29 GMT+1)

Copie certifiée conforme
LA GÉRANCE
Aurélié GALLAND

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	182 278		182 278	182 278		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	182 278		182 278	182 278		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 904		1 904	1 579	325	20,58
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	149		149	285	136	47,73
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 053		2 053	1 864	189	10,14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	184 331		184 331	184 142	189	0,10

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000			
	Réserves						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	102 741		102 741			
	Autres réserves						
	Report à nouveau	5 796		3 041		2 755	90.62
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 267		2 755		488	17.71
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	100 178		102 445		2 267	2.21
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires			18 346		18 346	100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	17 439		38 899		21 460	55.17
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 920		1 963		43	2.21
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Comptes de Régularisation	Autres dettes	64 794		22 488		42 306	188.13
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	84 153		81 697		2 456	3.01
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	184 331		184 142		189	0.10

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

84 153

81 697

AAG

6 B RUE DES DEUX FRERES

69100 VILLEURBANNE

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Cabinet VERTYCAL

264 Rue Général de Gaulle

69530 BRIGNAIS

04 78 05 08 03

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	182 278		
TOTAL	182 278		
TOTAL GENERAL	182 278		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			182 278	182 278
TOTAL			182 278	182 278
TOTAL GENERAL			182 278	182 278

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	1 904	1 904	
TOTAL	1 904	1 904	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 920	1 920		
Groupe et associés	17 439	17 439		
Autres dettes	64 794	64 794		
TOTAL	84 153	84 153		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 324			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000		5 000		5 000

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 920
Total	1 920

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FAC NON PARVENUES	
- FNP HONO COMPTA 2024	1 320
- FNP AGO 2023	600
Total	1 920

AAG
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros
Siège social : 6 bis rue des Deux Frères – VILLEURBANNE 69100
822 210 001 RCS LYON
(la « **Société** »)

- EXTRAIT -
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN
DATE DU 17 DÉCEMBRE 2025

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, et

Le dix-sept décembre

[...]

ORDRE DU JOUR :

1. [...],
2. [...],
3. [...],
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
5. [...].

O-O-O

[...]

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale des associés, sur la proposition de la gérance, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice, soit la somme de (2.267) euros, au compte de « *report à nouveau* »,

Prend acte, conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, de ce qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés sauf abstention légale.

[...]

Pour certification conforme

galland aurelie
galland aurelie (17 déc. 2025, 17:07:28 GMT+1)
Aurélié GALLAND
Gérant associée

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2024 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN
DATE DU 17 DÉCEMBRE 2025**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale des associés, sur la proposition de la gérance, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice, soit la somme de (2.267) euros, au compte de « *report à nouveau* »,

Prend acte, conformément à l'article 243 *bis* du code général des impôts, de ce qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société au cours des trois exercices précédents.

Pour certification conforme

galland aurelie

galland aurelie (17 déc. 2025 17:07:29 GMT+1)

Aurélië GALLAND
Gérant associée